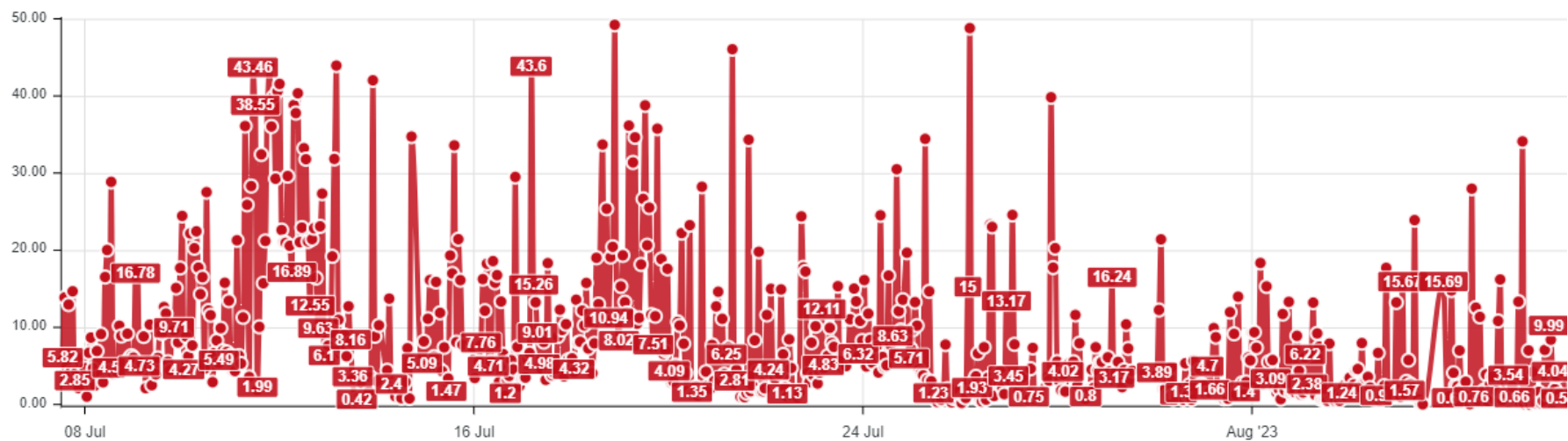


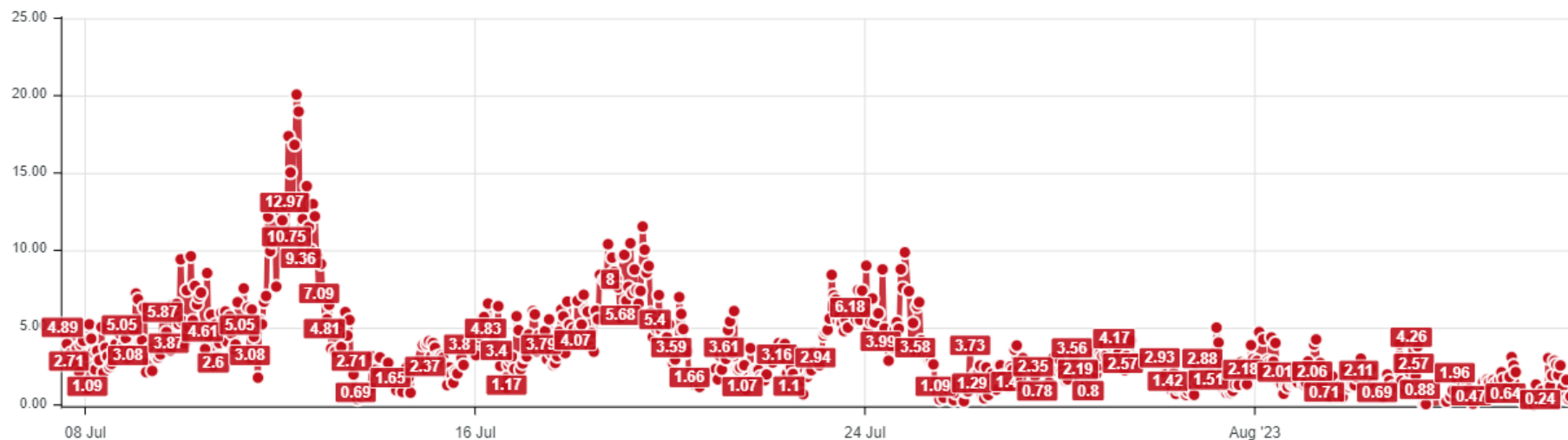
Mesures de pollution atmosphérique à Bourg Saint Maurice durant un mois du 8 juillet au 8 aout 2023.

Mesures de PM10.



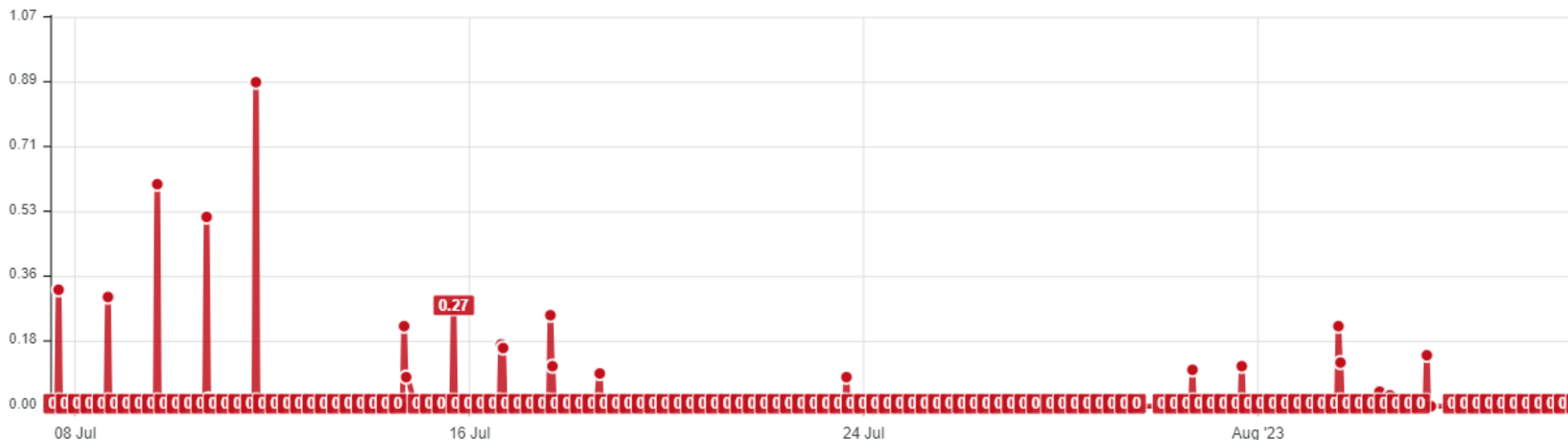
La valeur moyenne des mesures sur un mois est de 8.64 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ et inférieure à la valeur de 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ recommandée par l'OMS sur un an.

Mesures de PM2.5



La moyenne calculée sur un mois est de 0.059 ppm un peu supérieure à 0.05 recommandée par l'OMS. Mais il y a des valeurs nettement plus élevées en altitude. La pollution par l'ozone est régionale et est liée au trafic automobile qui émet des oxydes d'azote réagissant avec l'oxygène de l'air en présence d'ultraviolets.

Mesure du taux d'ammoniac NH3



On observe des pics d'ammoniac de temps à autre et durant une brève période. Cela ne doit pas poser de problèmes de santé publique sauf peut-être pour les exploitants agricoles qui y sont exposés plus longtemps que le tarin moyen. Les pics sont sans doute détectés lors des opérations d'épandage de lisier. Les émissions devraient être réduites cette année du fait de l'utilisation de « pendouillards » au lieu de pulvérisateurs... Quid de la concentration dans les étables en hiver...

L'essentiel de la pollution enregistrée résulte évidemment de la circulation routière.

Il est intéressant de comparer ces mesures avec celles réalisées l'année passée à Aime en août et en hiver en période de grande migration.

Durant l'été dernier les valeurs moyennes relevées à Aime étaient très proches de celles mesurées récemment à BSM.

En hiver par contre durant trois semaines à Aime les normes étaient dépassées pour les particules fines du fait probablement du chauffage au bois ou du brulage de sciure par des artisans.

Enfin la mesure du taux d'ozone à la Plagne l'été dernier (à 1900m) donnait une valeur de 0.074ppm avec des périodes de plusieurs heures ou la concentration était supérieure à 0.12ppm valeur qui implique de limiter l'activité physique...

Au nom de l'association : le président Alain Machet



L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

